

# COMMUNE DE BISSEY-SOUS-CRUCHAUD

## BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N° 321

*AVRIL 2022*

Site internet : [www.bissey-sous-cruchaud.fr](http://www.bissey-sous-cruchaud.fr)

### **Pour nous contacter :**

Adresse : 2, place de la Liberté, 71390 Bissey-sous-Cruchaud

Mail : [mairie@bissey-sous-cruchaud.fr](mailto:mairie@bissey-sous-cruchaud.fr)

Tel : 03 85 92 18 40

### **Ouverture du secrétariat de la mairie :**

lundi de 8 h à 12 h

mardi de 16 h à 19 h

vendredi de 7 h 30 à 13 h

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du mardi 12 avril 2022

**Étaient présents** : M. VENOT Gilles, Mme BOUCHARD Isabelle, M. RENAUDIN Bruno, M. GUYON Alain, M. SECCHI Bruno, Mme DOUHAY Evelyne, M. DENIZOT Damien et Mme DENIZOT Valérie.

**Secrétaire de séance** : Mme DENIZOT Valérie

Aucune observation n'a été formulée sur le dernier compte rendu.

### Rapports des commissions

#### Voirie

Suite aux sollicitations de la DRI pour effectuer l'élagage des arbres le long de la route départementale n° 125, une déviation sera mise en place par la route de la Naubey et la route départementale n° 981 pour rejoindre BUXY. Les travaux se feront route fermée et seront réalisés semaine 17, du 25 au 29 avril 2022.

Une rencontre a eu lieu avec le Sous-préfet et la DRI pour sécuriser le carrefour de la Naubey avec la RD 981. Le département ne considérant pas le carrefour comme accidentogène, préfère laisser à la charge de la commune la réalisation d'un projet de déviation. Toutefois, M. le Sous-préfet a insisté pour que la DRI intervienne dans un premier temps de manière plus efficace au niveau de la matérialisation au sol ainsi que la pose d'enregistreurs de vitesse afin d'analyser la situation. L'arasement de la bosse semble toujours la solution la plus pertinente pour le conseil municipal qui sollicite le soutien des usagers en signant une pétition qui sera mise à la disposition du public en mairie à compter du mois de mai.

L'entreprise SNTPAM a été retenue pour effectuer les travaux de voirie 2022 : renforcement et reprofilage de la structure de la chaussée au hameau de Cruchaud. Le coût de cette opération s'élèvera à 38 897 € HT, soit 46 677 € TTC, et l'aide du département, en diminution par rapport à l'année précédente, à 4 680 €.

Un conteneur a été déposé dans la cour de la salle communale pour la collecte des bouchons plastiques et lièges par l'association les copains de Timéo au profit d'enfants atteints de cancers.

#### Bâtiments

Eglise : l'entreprise RENDINA a posé des témoins sur les fissures des murs de l'église. Il procédera au remplacement de quelques tuiles cassées lorsqu'il interviendra pour la rénovation de la toiture du bâtiment garderie/logement. Un devis a été sollicité pour le démoussage du toit.

M. BOUCHARD Antonin procédera à la réfection de la porte d'entrée du bâtiment garderie/logement pour un montant de 660 € TTC.

#### Ecole

M. DENIZOT Damien a rendu compte du conseil d'école du 17 mars dernier :

- effectifs prévisionnels pour la rentrée prochaine : 6 CP, 10 CE1, 3 CE2, 11 CM1 et 7 CM2. La répartition sera décidée en juin selon l'évolution des effectifs,
- activités réalisées : participation à 12 défis sportifs (organisés par USEP, sur le thème du handicap) ; cycle piscine, carnaval et cinéma,
- activités prévues : séjour scolaire de 3 jours au centre permanent d'initiatives pour l'Environnement de Collonge la Madeleine (avant Autun) du 22 au 24 juin ; thème environnement : fabrication de nichoirs, petits animaux de la forêt, les charbonniers, les arbres..etc...

## **CCSCC**

M. DENIZOT Damien a participé à une réunion de la commission « sports et culture » au cours de laquelle il a été convenu d'attribuer 1500 € aux associations sportives et 15 500 € aux associations culturelles.

M. RENAUDIN Bruno a participé à une réunion de la commission « finances » au cours de laquelle le budget prévisionnel 2022 a été exposé. Ce budget a été validé par les membres du conseil communautaire le 6 avril 2022 avec une augmentation des taux des contributions directes de 2 %.

## **Assainissement**

Les membres de la commission assainissement se réuniront prochainement avec le cabinet CHARPENTIER pour examiner les dossiers suivants :

- création d'un réseau de collecte permettant de relier les habitations de la Ruée à la lagune.
- création d'une mini-station pour collecter les eaux usées des habitations du hameau de Combe.

## **DÉLÉGUÉS SYNDICATS ET COMMISSIONS COMMUNALES**

Suite à la démission de Mme DOTHAL Magali, et précédemment celles de M. DELORME Pierre et de M. CHEVALLIER Albert, le conseil municipal a procédé à l'actualisation des commissions communales :

- SIGEM : M. DENIZOT Damien et Mme DENIZOT Valérie
- Territoires numériques : M. SECCHI Bruno et Mme DOUHAY Evelyne
- Fleurissement : Mme DOUHAY Evelyne et Mme DENIZOT Valérie
- Affaires scolaires : M. DENIZOT Damien et Mme DENIZOT Valérie
- Communication, réceptions et manifestations : M. SECCHI Bruno, Mme BOUCHARD Isabelle, Mme DOUHAY Evelyne et Mme DENIZOT Valérie.

## **PLUi**

La commission d'enquête en charge de l'enquête publique pour le PLUi et l'abrogation des cartes communales a remis son rapport et ses conclusions.

Ces documents sont totalement publics et ils sont accessibles pendant un an sur le site sur lequel se trouvait le dossier d'enquête publique. Vous pouvez les consulter et les télécharger pendant un an à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2851> en allant sur la droite de l'écran dans « conclusions de l'enquête publique » et en cliquant sur les boutons correspondants.

## **BUDGETS PRIMITIFS 2022**

### **Taux des taxes foncières :**

L'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 est le suivant : (l'augmentation des bases a été fixée par l'état à 3.6 %)

#### **Taxe foncière sur les propriétés bâties :**

Base d'imposition prévisionnelle :	256 600
Taux de référence :	36.81 %
Produit prévisionnel :	94 454 €

#### **Taxe foncière sur les propriétés non bâties :**

Base d'imposition prévisionnelle :	83 300
Taux de référence :	39.69 %
Produit prévisionnel :	33 062 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer d'augmentation aux taux actuels, et par conséquent de fixer les taux pour l'année 2022 comme suit :

- ↳ taxe foncière (bâti) : 36.81 %
- ↳ taxe foncière (non bâti) : 39.69 %

**Budget communal** : Le budget prévisionnel 2022 de la commune s'équilibre en dépenses et recettes à la section de fonctionnement à la somme de 401 902 € et en section d'investissement à la somme de 239 463 €. L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 126 422.46 € et les échéances annuelles à 44 449.45 €.

**Budget assainissement** : Le budget prévisionnel 2022 de l'assainissement s'équilibre en dépenses et recettes à la section d'exploitation à la somme de 115 301 € et en section d'investissement à la somme de 119 206 €. L'état de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 26 849.09 € et l'échéance annuelle à 5 650.48 €.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité ces deux budgets primitifs 2022 détaillées en fin du bulletin.

## **FESTIVITÉS**

Suite à l'organisation d'un repas champêtre par le Comité des Fêtes, le dimanche 1<sup>er</sup> mai 2022, de 10 h à 20 h, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue de la Ramalle depuis l'intersection avec la rue Emiland Gauthey jusqu'à l'intersection avec la rue de la Roche.

**La VICTOIRE de 1945 sera célébrée le 8 mai à 9 h 30 au monument aux morts. Toute la population est chaleureusement invitée à cette cérémonie qui sera suivie d'un vin d'honneur.**

Le festival de Montgolfières de Chalon sur Saône et de la Côte Chalonnaise se déroulera du 24 au 26 juin 2022. Il est possible que durant ce festival, des ballons se posent sur le territoire de la commune.

**Le rallye de la Côte Chalonnaise se déroulera du vendredi 8 au dimanche 10 juillet 2022. Des épreuves spéciales traverseront la commune le samedi 9 juillet et le dimanche 10 juillet. Les tracés seront annexés au prochain bulletin municipal.**

## **GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATION D'URBANISME**

Les demandes d'urbanisme peuvent être déposées en ligne sur le site internet du GNAU : [gnauchalonnais.operis.fr](http://gnauchalonnais.operis.fr)  
Pour se connecter, vous devez créer un compte ou utiliser votre compte France Connect.

## **ADRESSAGE**

La commune va prochainement saisir toutes les adresses du village sur la Base Adresse Locale permettant ainsi à la Base Adresse Nationale d'être à jour pour que tous les organismes puissent en profiter. La Base Adresse Nationale ([mes-adresses.data.gouv.fr](http://mes-adresses.data.gouv.fr)) fait partie du service public des données de référence comme seule base de données d'adresses officiellement reconnue par l'administration.

**Un bon adressage permet aux services de secours et aux livreurs de vous localiser rapidement.**

**Toutes les habitations doivent disposer d'un numéro de rue visible depuis la voie publique. Vous devez vous rapprocher de la mairie si aucun numéro n'est apposé devant votre habitation.**